

**Academic Regulations
Laurentian University
September 2019**

**Règlements académiques
Université Laurentienne
septembre 2019**

Tab c Tab a

Course Codes	5
Dean’s Honour list.....	5
Distinction at graduation	5
Attendance	5
Course overloads.....	5
Fall-Winter session.....	5
Spring session	6
Letters of permission	6
Residency - Laurentian course requirements	6
Laurentian University’s Modular Approach to a BA and B.Sc.	7
Introductory Statistics Course	5
BA - Promotion requirements	6
BA Graduation requirements (pre-September 2017)	6
BA Graduation requirements (September 2017 to spring 2019)	7
BA Graduation requirements (September 2019 and onwards)	7

B.Sc. – Exigences de graduation (à partir de septembre 2019)..... 38
Changer de concentration, de

Course Codes

Laurentian University employs a standard approach to course codes. The following table summarizes the credit value for courses in first to fourth year (ie starting in 1xxx to 4xxx)

Last digit	Credit Value
0	6 credits
1	3 credits
2	3 credits
3	Not used
4	Various (1, 2, 4, 7, etc)
5	6 credits
6	3 credits
7	3 credits
8	1 credit
9	1.5 credits

Dean's Honour list

A Dean's Honour List has been established to recognize students with outstanding academic achievement. Students who achieve a GPA of at least 7.5 in their most recent year of study (minimum of 30 credits from May to April) or the equivalent amount of part-time study, are named to the Dean's Honour List.

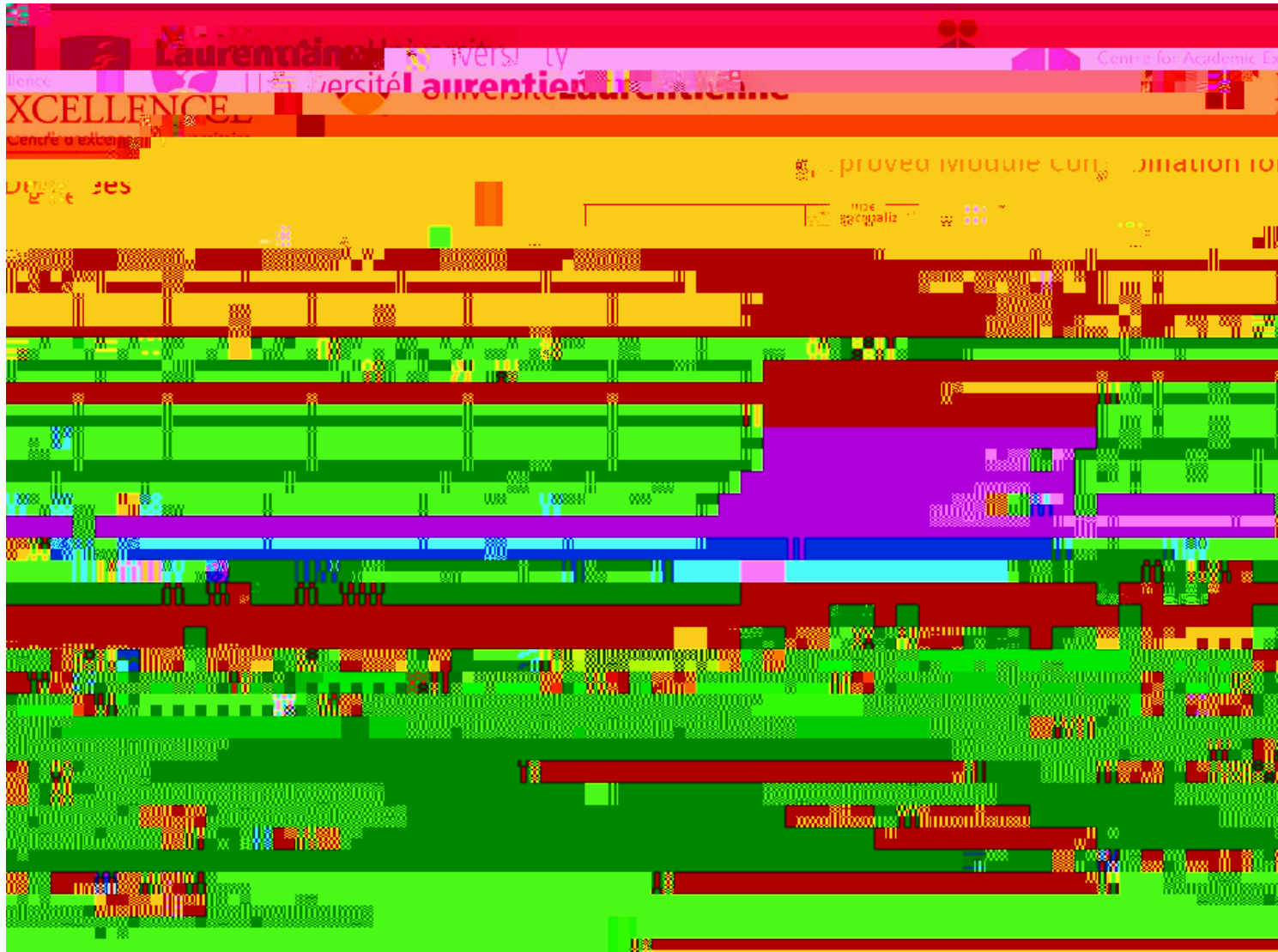
Distinction at graduation

The student must have had no failing grades on a minimum course load of 30 credits in the previous winter session.

A student is, under no circumstances, permitted more than a 6-credit overload. First-year students may not take a course overload.

Spring session

Laurentian University's Modular Approach to a BA and B.Sc.



Introductory Statistics Course

Generally speaking only one introductory statistics course can be counted towards a student's degree. However, given that students transition from faculty to faculty, or combine majors from two distinct areas, an approach not necessarily of equivalence, but rather of sequence is adopted. The following table shows the necessity or not for a student to retake an introductory statistics course if he or she changes programs.

Student already has	Student needs	Status
Arts	Business	No need to retake course. Student cannot retain credit for both STAT 2126 and STAT 2066
Business	Arts	No need to retake course. Student cannot retain credit for both STAT 2126 and STAT 2066

BA - Promotion requirements

To be in good academic standing in a B.A. program, a student must:

1. have satisfied all conditions of admission;
2. have maintained a concentration/specialization/major GPA of 3.5;
3. !

BA Graduation requirements (September 2017 to spring 2019)

To graduate with a 3 year Bachelor of Arts degree, a student must:

1. meet all stated requirements for the degree;
2. complete 90 credits after no more than 132 credit attempts, with a minimum overall GPA of 3.5 (only courses taken at Laurentian University or its affiliated colleges are included in the calculation of averages);
3. not count more than 42 credits of first year courses.

To graduate with a Bachelor of Arts (4-year) degree, a student must:

1. meet all stated requirements for the degree;
2. complete 120 credits after no more than 162 credit attempts (including all repeated and/or failed courses), with a minimum overall GPA of 3.5 (only courses taken at Laurentian University or its affiliated universities are included in the calculation of averages);
3. complete a minimum of 6 credits of courses promoting linguistic awareness, a minimum of 6 credits of courses with a minimum of 50% Indigenous content, and a minimum of 6 credits of courses promoting scientific literacy;
4. complete the program requirements for a specialization, or two majors, or one major with a minor, with a minimum GPA of 3.5; (the calculation include

Requirement 1: Linguistic Awareness requirement for the BA

Option b) will be of particular interest to Francophone students, French immersion graduates and other students with a strong background in French.

b) Study in both official languages (French and English)

Option c) will allow distance education students to meet this requirement.

ANTR 4116EL	Critical Perspectives in Medical Anthropology
ANTR 4136EL	Ethnopsychiatry and Cross-Cultural Mental Health
ARCL 3095EL	Archaeology Field School
ARCL 3207EL	New World Archaeology
BIOL 3066EL	Indigenous Peoples: Ecology, Science and Technology
EDUC 1046EL	Indigenous Ways of Learning
ENGL 1511EL	Academic Reading and Writing in English for Aboriginal Students I
ENGL 1512EL	Academic Reading and Writing in English for Aboriginal Students II
ENGL 3305EL	Postcolonial Literary Studies
ENGL 3411EL	Canadian Indigenous Poetics
ENGL 3456EL	Indigenous Literatures in Canada I
ENGL 3496EL	Indigenous Women's Resistance Writing & Material Art
ENGL 3546EL	Media Representations of Indigenous Peoples in North America
ENGL 3566EL	Indigenous Oral Storytelling
ENGL 3826EL	Indigenous Film in Canada

INDG 2126EL	Indigenous Perspectives on Water
INDG 2136EL	Indigenous Political Resistance in Canada
INDG 2146EL	Indigenous Perspectives on Mining
INDG 2216EL	Indigenous Women: Perspectives and Issues
INDG/RST5s 2285EL	North American Indigenous People: Tradition
INDG 2306EL	Contemporary Issues in Indigenous Environmental Studies
INDG 2316EL	Foundations of Indigenous Ecological Knowledge
INDG 2406EL	Indigenous People and Newcomers in Encounter in Eastern Canada
INDG 2505EL5s	Indigenous Arts of the Americas: Retrospective and Tradition
INDG 2516EL	Intermediate Nishnaabemwin A
INDG 2517EL	Intermediate Nishnaabemwin B
INDG 2526EL	Nishnaabemwin Immersion
INDG 2616EL	Canadian Indigenous Literature: Exploring Genre
INDG 2617EL	Canadian Indigenous Literature: Novels and Plays
INDG 2625EL	Indigenous -10 (T) -9 (he) 4 (a) 4 (t) -2 (r) -7 (e) 4 () -10 (a) 4 (nd) 20 () -
INDG 3056EL	The City as Home: International Perspectives on Indigenous People and Urban Centres
INDG 3066EL	Indigenous -10(P) -4 (e) 4 (opl) -2 (e) 4 () -10 (i) -2 (n) -10 (C) 7 (a) 4 (n)

CHMI 1031EL

Change of concentration/specialization/major within Arts or Science

A student who wishes to change concentrations/specializations/majors requires the permission of the department chair of the new concentration/specialization/major. The student's current academic status must be "may proceed in program" or "may proceed in program on probation."

Transfer to an Arts or Science program from the faculties

2!

To graduate with a Bachelor of Science (4-year) degree, a student must:
1. satisfy all stated program requirements for the degree

Codes de cours

L'Université Laurentienne utilise une approche standard afin de numéroter les cours. Le tableau suivant donne la signification du dernier chiffre dans les cours de la première à la quatrième année (c'est à dire 1xxx à 4xxx).

Dernier chiffre	Valeur en crédits
0	6 crédits
1	3 crédits
2	3 crédits
3	Pas utilise
4	Crédits variés (0, 2, 4, 7, etc.)

Cours d'introduction à la statistique

Règle générale, un seul cours d'introduction à la statistique peut être comptabilisé à l'égard d'un diplôme d'étudiant. Cependant, étant donné que les élèves passent de faculté en faculté, ou combinent les majeures de deux domaines distincts, une approche non nécessairement équivalente, mais plutôt une séquence est adoptée. Le tableau suivant montre la nécessité ou non d'un élève de reprendre un cours de statistiques préliminaires s'il modifie ses programmes.

Étudiant a déjà ce cours	Étudiant doit avoir	Statut
Arts	Affaires	Pas besoin de reprendre. L'étudiant ne peut obtenir de crédits à la fois pour STAT 2126 (ou équivalent) et STAT 2066.
Affaires	Arts	Pas besoin de reprendre. L'étudiant ne peut obtenir de crédits à la fois pour STAT 2126 (ou équivalent) et STAT 2066.
Arts	Sciences	Étudiant doit reprendre – crédit accordé pour les deux cours
Sciences	Arts	Pas besoin de reprendre. L'étudiant ne peut obtenir de crédits à la fois pour STAT 2126 (ou équivalent) et STAT 2246.
Affaires	Sciences	Étudiant doit reprendre – crédit accordé pour les deux cours
Sciences	Affaires	Pas besoin de reprendre. L'étudiant ne

BA – Critères de promotion

1. avoir répondu à toutes les conditions d'admission;
2. avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 dans la concentration/ spécialisation/ majeure;
3. n'avoir eu pas plus d'un échec (6 crédits) parmi les 30 crédits précédents;
4. avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,5 pour l'année précédente ou pour les 30 crédits consécutifs précédents.

1. a des échecs pour plus de 6 crédits durant une année universitaire (ou une série de 30 crédits);
2. ne conserve pas une moyenne cumulative de 3,5 dans sa concentration ou spécialisation ou majeure durant une année universitaire (ou une série de 30 crédits).

1. ne satisfait pas à toutes les conditions d'admission en une année (ou après 30 crédits consécutifs);
2. a des échecs pour plus de 42 crédits;
3. n'a pas obtenu les notes minimales requises pour deux années consécutives ou 60 crédits consécutifs;

Après une année civile, un étudiant renvoyé de l'Université peut présenter une demande de réadmission au Comité des règlements universitaires et l'attribution de prix. Le comité n'étudiera une telle demande que si elle est faite sur la recommandation de l'unité d'enseignement.

BA –

BA – Exigences de graduation (septembre 2017 au printemps 2019)

- 1.!répondre à toutes les exigences stipulées pour l’obtention du grade;
- 2.!obtenir un total de 90 crédits dans des tentatives correspondant à pas plus de 132 crédits avec une moyenne cumulative d’au moins 3,5 (seuls les cours suivis à l’Université Laurentienne ou à ses universités affiliées sont inclus dans le calcul des moyennes);
- 3.!ne pas compter plus de 42 crédits de première année dans son total;
- 4.!minimum de 6 crédits dans des cours qui favorisent la sensibilisation linguistique;
- 5.!minimum de 6 crédits dans des cours ayant un minimum de 50 % de contenu autochtone;
- 6.!minimum of 6 crédits dans des cours qui favorisent l’acquisition d’une culture scientifique.

- 1.!répondre à toutes les exigences stipulées pour l’obtention du grade;
- 2.!obtenir un total de 120 crédits dans des tentatives correspondant à pas plus de 162 crédits avec une moyenne cumulative d’au moins 3,5 (seuls les cours suivis à l’Université Laurentienne ou à ses universités affiliées sont inclus dans le calcul des moyennes);
- 3.!ne pas compter plus de 42 crédits de première année dans son total ;
- 4.!minimum de 6 crédits dans des cours qui favorisent la sensibilisation linguistique;
- 5.!minimum de 6 crédits dans des cours ayant un minimum de 50 % de contenu autochtone;
- 6.!minimum of 6 crédits dans des cours qui favorisent l’acquisition d’une culture scientifique.

- !Généralement, une spécialisation comprend 60 crédits dans une matière.
- !On peut prendre un maximum de 78 crédits dans une seule matière en vue d’un grade.
- !Une majeure consiste de 42 crédits
- !Une concentration consiste de 36 crédits

BA – Exigences de graduation (à partir de septembre 2019)

Pour obtenir un diplôme de **Baccalauréat ès arts (spécialisé)**, il faut:

- 1.! répondre à toutes les exigences stipulées pour l’obtention du grade;
- 2.! obtenir un total de 120 crédits dans des tentatives correspondant à pas plus de 150 crédits (ce qui comprend tous les cours répétés ou non réussis) avec une moyenne cumulative d’au moins 5,5 (seuls les cours suivis à l’Université Laurentienne ou à ses université affiliées sont inclus dans le calcul des moyennes); et obtenir la note minimale dans tous les cours désignés par le programme comme exigeant une note minimale après au plus deux tentatives;
- 3.! compléter un minimum de 6 crédits de cours qui favorisent la sensibilisation linguistique, un minimum de 6 crédits de cours ayant un minimum de 50% de contenu autochtone, et un minimum

- de 6 crédits de cours qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique;
- 4.! compléter les exigences de programme du BA (spécialisé) pour une spécialisation, ou deux majeures, ou une majeure avec une mineure, avec une moyenne d'au moins 5,5; (le calcul inclut tous les cours requis dans un ou plusieurs modules; le calcul n'inclut pas les modules optionnels (e.g. une deuxième mineure))
 - 5.! compléter un minimum de 9 crédits au niveau de 4000;
 - 6.! ne pas compter plus d'un mémoire de baccalauréat;
 - 7.! ne pas compter plus de 42 crédits de la série 1000 ou 9100;
 - 8.! ne pas compter plus de 78 ou

Notes:

"! Les crédits obtenus dans des langues qui ne sont pas enseignées actuellement ni à l'Université Laurentienne ni aux

ETAM 1126FL	Répercussions de la conscience collective des peuples autochtones
ETAM 2276FL	Légendes et traditions orales amérindiennes
ETAM 2286FL	La religion des autochtones de l'Amérique du nord
ETAM 2287FL	Coutumes autochtones: le cycle de la vie
ETAM 3105FL	Droit canadien, politique et peuple autochtones
FOLK 2276FL	Légendes et traditions orales amérindiennes
FOLK 2287FL	Coutumes amérindiennes: le cycle de la vie

INDG/POLI 3105EL	Canadian Law, Politics and Indigenous People
INDG 3116EL INDG 3117EL	Indigenous People and the Criminal Justice System

ANTR 4116EL	Critical Perspectives in Medical Anthropology
ANTR 4136EL	Ethnopsychiatry and Cross-Cultural Mental Health
ARCL 1006EL	Introduction to Archaeology and Physical Anthropology (No prerequisite)
BIOL 1506EL	Biology I
BIOL 1506FL	Biologie I
BIOL 1507EL	Biology II
BIOL 1507FL	Biologie II
BIOL 2026EL	Introduction to Microbiology (BIOL 1506/1507 or 12U Biology)
BIOL 2026FL	Introduction à la microbiologie (BIOL 1506/1507 or 12U Biology)
BIOL 2105EL	Human Anatomy and Physiology (No prerequisite)
BIOL 2105FL	Anatomie et physiologie humaine (No prerequisite)
BIOL 2356EL	

5) Cours avec prérequis

BIOL 2011EL Fundamentals of Genetics (le cours 12U de chimie, CHMI 1030 ou 1041, ou BIOL 1506)

CHMI 1032EL Essential Concepts of Organic Chemistry (CHMI 1031, 1041 ou l'équivalent)

CHMI 1032FL

de changement de programme indiquant clairement les cours/crédits qui peuvent être reportés au nouveau programme ainsi que toute condition spéciale.

3. Les étudiants doivent satisfaire aux exigences du grade qui sont en vigueur au moment du transfert.

B.Sc. – Critères de promotion

1. avoir répondu à toutes les conditions d'admission;

2. avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 dans la matière de concentration, de majeure ou de spécialisation;

3. n'avoir eu pas plus d'un échec (6 crédits) parmi les 30 crédits précédents;

4. avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,5 pour l'année précédente (ou les 30 crédits consécutifs précédents).

Est sujette à une période de probation d'un an la personne qui :

1. a des échecs pour plus de 6 crédits durant une année universitaire (ou une série de 30 crédits);

2. ne conserve pas une moyenne de concentration, de majeure ou de spécialisation, ou une moyenne cumulative de 3,5 durant une année universitaire (ou une série de 30 crédits).

Est passible de renvoi de l'Université la personne qui :

1. ne remplit pas toutes les conditions d'admission en une année (ou après 30 crédits consécutifs);

2. a des échecs pour plus de 42 crédits;

Pour obtenir un diplôme de B.Sc. (4 ans), il faut :

1. répondre à toutes les exigences stipulées pour l'obtention du grade et avoir obtenu les crédits requis pour la formation pratique (laboratoire), en plus des crédits énumérés ci-dessous;
2. réussir 120 crédits dans des tentatives correspondant à pas plus de 162 crédits (ce qui comprend tous les cours répétés ou non réussis) avec une moyenne cumulative de 3,5 (seuls les cours suivis à l'Université Laurentienne ou aux universités affiliées sont inclus dans le calcul des moyennes);
3. après pas plus de deux tentatives dans chaque cours, obtenir un C (60 %) dans tous les cours pour lesquels le département exige cette note minimale;
4. obtenir un minimum de 12 crédits dans les Arts;
5. obtenir au moins la moitié des crédits dans des matières des Sciences et Génie, avec un minimum de 12 crédits dans au moins deux différentes matières en Sciences et Génie
6. ne pas compter plus de 48 crédits de première année

B.Sc. – Exigences de graduation (à partir de septembre 2019)

Pour obtenir un diplôme de B.Sc. (spécialisé), il faut:

2. Les étudiants doivent satisfaire aux exigences du grade qui sont en vigueur au moment du transfert.

Exigence de promotion des écoles professionnelles et de Gestion

Si l'étudiant ne conserve pas la moyenne minimale de la concentration ou la moyenne générale minimale, il est mis en probation pour une année (ou 30 crédits consécutifs).

Un étudiant doit se retirer du programme de deuxième grade si:

1. il n'obtient pas les moyennes nécessaires après une année de probation;
2. après deux tentatives, il n'obtient pas les notes minimales nécessaires;
3. il échoue à plus de 12 crédits.

Transférer à un programme professionnel ou de Gestion

Deuxième grade

Un étudiant doit demander l'admission à un programme de deuxième grade au Bureau des admissions. Ce Bureau doit établir, en consultation avec la direction de l'unité d'enseignement, le programme d'études. L'étudiant doit suivre le programme d'études tel qu'il est approuvé et ne peut substituer des cours qu'avec l'approbation du Bureau des admissions à la suite d'une recommandation de la direction de l'unité d'enseignement.